

Protocole COVID 2021-2022

I. Préambule

La Foire aux questions ci-dessous répond aux questions des familles et du personnel du Grand Lycée dans le contexte actuel de gestion des "cas contact" à la COVID 19.

Dans le cadre de la lutte contre l'extension de l'épidémie de la Covid-19, les mesures actuellement en cours sont susceptibles d'évoluer, tout comme le dispositif pédagogique de l'établissement. Dans ce contexte nous avons à cœur de vous transmettre les informations les plus complètes dans les meilleurs délais.

Cette Foire Aux Questions (FAQ) reprend donc la procédure du traitement de la Covid 19 dans l'établissement. Elle sera régulièrement actualisée. Nous vous remercions de rester également attentifs à toutes les communications du Lycée (site, notifications de l'appli, mails).

L'ensemble de ces mesures s'applique à tous les élèves et à tout le personnel.

Lorsque l'établissement a connaissance d'un risque de Covid :

- La personne concernée est invitée à ne pas se présenter dans l'établissement jusqu'à autorisation expresse de la direction.
- Les infirmières se rapprochent de la personne concernée pour faire un point de situation transmis au médecin conseil.
- L'avis du médecin conseil pris, la direction arrête les décisions nécessaires pour la protection de la communauté scolaire.

II. Cadre d'application

- Le secret médical est garanti tout au long de l'application de la procédure.
- Cette procédure est obligatoire. Elle s'impose au personnel comme aux familles.
- Le Grand Lycée doit être systématiquement informé des situations ci-dessous ainsi que des résultats et développements de ces situations.
- Le Grand Lycée fixe les dates de retour dans l'établissement, après concertation avec les familles ou les agents. **Quelles que soient les circonstances, l'agent ou l'élève ne peut revenir au Grand Lycée que sur autorisation expresse de la direction du Grand Lycée.**

III. Mesures de caractère général

- Les parents sont invités à **ne pas envoyer leurs enfants** à l'école en cas de **fièvre** (38° ou plus par voie rectale ; 37,5° ou plus par voie orale, frontale ou dans l'oreille) ou **symptômes** évoquant la Covid 19. (Cf cas suspect)
- Un rapport médical est demandé pour toute absence supérieure à 48h.

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence : port de masque à partir de 6 ans, désinfection des mains et distanciation.

Retour de voyage

- Attendre le résultat du test PCR de l'aéroport avant le retour à l'établissement.

Quatre situations sont distinguées :

- Sujet suspect
 - Sujet testé positif à la Covid-19
 - Sujet en contact « à haut risque » avec un cas confirmé
 - Sujet en contact « à risque modéré » avec un cas confirmé
-

1. Définition

a. Cas suspect

Qu'est-ce qu'un cas suspect ?

L'élève/agent est considéré « cas suspect » s'il présente l'un des symptômes suivants :

- De la fièvre (38° ou plus par voie rectale ; 37,5° ou plus par voie orale, frontale ou dans l'oreille)
- Toux
- Fatigue importante
- Des douleurs musculaires ou articulaires
- Des diarrhées
- Des vomissements
- Une perte du goût
- Une perte de l'odorat

b. Cas positif

Qu'est-ce qu'un cas positif ?

L'élève/agent est considéré « cas positif » **suite à la réalisation d'un test PCR se révélant être positif**

c. Cas contact

Qu'est-ce qu'un cas contact à haut risque ?

L'élève/agent contact est considéré à "**haut risque**" s'il a été en contact avec un cas positif vivant sous le même toit et/ou s'il a été en contact rapproché (distance inférieure à 1,5m) avec un cas positif dans l'établissement pendant plus de 15 minutes sur une période de 24h dans les conditions suivantes :

- Pas de port du masque et
 - N'ayant pas reçu toutes les doses du vaccin
 - Et n'ayant pas eu la Covid les 3 derniers mois

Les personnes vaccinées (2 doses) ou ayant eu la Covid depuis moins de 3 mois ne peuvent donc pas être « cas contact à haut risque ».

Qu'est-ce qu'un cas contact à risque modéré ?

L'élève/agent contact est considéré à "**risque modéré**" s'il a été en contact avec un cas confirmé ne vivant pas sous le même toit et/ou s'il a été en contact rapproché (distance inférieure à 1,5m) avec un cas positif dans l'établissement dans les conditions suivantes :

- Avec masque
- Ou ayant reçu toutes les doses du vaccin
- Ou ayant eu la Covid depuis moins de 3 mois

2. Protocole

a. Cas suspect

Qu'est-ce que je fais si mon enfant est un « cas suspect » ?

- Détecté à la maison
 - **Ne pas envoyer mon enfant** au Grand Lycée.
 - Informer la direction du Grand Lycée.

- Réaliser un test PCR et/ou consulter son médecin traitant.
- Détecté dans l'établissement
 - L'élève est isolé du groupe classe.
 - Les parents sont invités à venir rechercher leur enfant immédiatement.

b. Cas positif

Qu'est-ce que je fais si mon enfant est testé positif à la Covid 19 ?

- **Ne pas envoyer mon enfant** au Grand Lycée.
- Informer la direction du Grand Lycée.
- Le faire suivre médicalement.
- L'isoler pendant **13 jours**.
- L'agent/élève est autorisé à rentrer au Lycée sur
 - Absence de symptômes et de prise d'antipyrétiques (anti-fièvre) pendant plus de 24 heures au bout de la durée d'isolement. Autorisation expresse de la direction du Grand Lycée.
 - Production d'un certificat de guérison par le médecin traitant et **autorisation expresse** de la direction du Grand Lycée si l'élève positif présentait des symptômes.

c. Cas contact

Qu'est-ce que je fais si mon enfant est cas contact à « haut risque » ?

- **Ne pas envoyer mon enfant** au Grand Lycée.
- Informer la direction du Grand Lycée.
- L'élève fait un test PCR à Jour du test positif du cas positif + 7 (la date exacte sera précisée par l'Infirmierie du Lycée) ou immédiatement s'il a des symptômes.
 - Si le test **PCR** à Jour du test positif du cas positif + 7 est **NEGATIF** et qu'il n'y a pas de symptômes (fièvre, maux de tête, toux, difficultés respiratoires, douleurs musculaires, troubles du goût et de l'odorat, fatigue...)
 - S'isoler du cas confirmé.

- **Reprise** des cours en présentiel le **huitième jour** .
- Si le test **PCR** à Jour du test positif du cas positif + 7 est **POSITIF** ou si l'élève/agent ne souhaite pas faire de test PCR à Jour du test positif du cas positif + 7
 - **Se confiner pendant 13** jours à Jour du test positif du cas positif ou sous avis du médecin scolaire et reprendre les cours au bout du quatorzième jour (si l'élève ou le personnel ne présentent pas de symptômes) avec autorisation expresse de la direction du Grand Lycée.

Qu'est-ce que je fais si mon enfant est cas contact à « risque modéré » ?

- Se rendre à l'établissement.
- Surveillance d'apparition de symptômes pendant 14 jours.
 - Si apparition de symptômes
 - Ne pas envoyer mon enfant au Grand Lycée
 - Informer le service santé

.....

Cette FAQ ne peut couvrir toutes les questions que vous vous posez. Pour vos questions qui demeurent en suspens, nous vous invitons à nous adresser un mail à grandlycee@gfl.edu.lb ou à infirmierie@gfl.edu.lb .

Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais.